



Peut-on renégocier l'assurance de son prêt immobilier ?

Par **Aridaic**, le **24/06/2020** à **15:29**

Bonjour,

J'ai entendu dire que l'on pouvait négocier son prêt immobilier. Savez-vous comment procéder pour la négociation ?

Doit-on voir ça directement avec notre banque ou doit-on passer par un intermédiaire ?

Merci,

Par **Jul58**, le **29/06/2020** à **13:52**

Bonjour, oui il est possible de négocier son assurance de prêt immobilier. Cela peut vous permettre de bénéficier d'une assurance de prêt moins chère ou d'ajouter des options supplémentaires à votre contrat.

Vous pouvez vous en charger seul ou faire appel à un courtier si vous ne l'avez jamais fait, ce sera plus simple pour vous !

Vous pouvez renégocier votre contrat juste avant le délai de rupture, avant de signer un nouveau contrat ou lors d'un changement de situation.

Bonne journée,